

Suisse: déblocage des fonds de Mobutu

AFP

16/07/2009 | Mise à jour : 18:41

<http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2009/07/16/01011-20090716FILWWW00465-suisse-deblocage-des-fonds-de-mobutu.php>

Les autorités helvétiques ont annoncé aujourd'hui le déblocage des fonds suisses de Mobutu Sese Seko, permettant leur remise aux héritiers de l'ancien dictateur du Zaïre, devenu République démocratique du Congo (RDC). Le Département fédéral (ministère) des Affaires étrangères suisse a déclaré dans un communiqué qu'il libérait à contrecœur les 7,7 millions de francs suisses (5,1 millions d'euros) de Mobutu, comme l'avait ordonné mardi la plus haute instance pénale helvétique.

Le ministère "déploie ce résultat, qui met fin à douze ans de gel durant lesquels toutes les solutions ont été explorées", selon un communiqué. "Il n'y a pas d'autre solution que de lever les mesures de gel de ces fonds", est-il précisé. Les banques et parties intéressées par la décision ont été informés à travers leurs avocats mercredi. Les autorités suisses bloquaient depuis la chute de Mobutu, en 1997, les avoirs placés dans la Confédération par l'ancien dictateur et suspectés de provenir de fonds publics zaïrois.

Mobutu avait pris le pouvoir au Zaïre en 1965 à la faveur d'un coup d'Etat, cinq ans après l'indépendance de cette ancienne colonie belge. Pendant 32 ans, il a régné sans partage sur un pays corrompu, avant d'être renversé en mai 1997 par Laurent Kabila, le père de l'actuel président, Joseph Kabila. Le dictateur était ensuite décédé d'un cancer après un passage dans sa villa suisse.

RDC • Les Congolais ne récupéreront pas l'argent de Mobutu

22.07.2009 | [Le Potentiel](#)

<http://www.courrierinternational.com/breve/2009/07/22/les-congolais-ne-recupereront-pas-l-argent-de-mobutu>

Le 21 juillet, l'ambassadeur de Suisse en république démocratique du Congo (RDC) a tenu une conférence de presse pour expliquer pourquoi, après douze ans de procédure, Berne avait été contraint de lever le blocage des avoirs helvétiques de l'ex-dictateur Mobutu et de verser les 5,1 millions d'euros concernés à ses héritiers. Il a accusé Kinshasa de n'avoir "jamais apporté son soutien dans ce dossier". Une plainte pénale a bien été déposée en décembre 2008, mais trop tard pour aboutir à cause de la prescription.

vendredi 17 juillet 2009

Berne rend à contrecœur les fonds Mobutu aux héritiers

[Denis Masméjan](#)

http://www.letemps.ch/Page/Uuid/ef0a96c0-7248-11de-a0a0-492f4b63064f/Berne_rend_%C3%A0_contrec%C5%93ur_les_fonds_Mobutu_aux_h%C3%A9ritiers

Les banques ont été officiellement informées jeudi de la fin d'un blocage qui a duré douze ans. Le Département fédéral des affaires étrangères déplore cette issue et insiste sur la nécessité de créer de nouveaux instruments légaux pour éviter qu'elle se répète.

Les efforts déployés par la Suisse pour restituer à l'Etat congolais les avoirs de feu Mobutu Sese Seko seront restés vains. Les ayants droit du dictateur pourront recouvrer la disposition des quelque 7,7 millions de francs immobilisés en Suisse depuis douze ans. Le blocage des avoirs est caduc. Les banques et les parties concernées en ont été officiellement informées le 15 juillet, a indiqué jeudi le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).

22 juillet 2009 - 14:19

Fonds Mobutu: manque de soutien congolais dénoncé

L'ambassadeur de Suisse en République démocratique du Congo (RDC) a une nouvelle fois répété que le gouvernement congolais n'avait «jamais apporté son soutien» pour la restitution au peuple congolais des fonds Mobutu.

http://www.swissinfo.ch/fre/24_heures_en_suisse/Fonds_Mobutu_manque_de_soutien_congolais_denonce.html?siteSect=104&sid=10986608&cKey=1248265193000&ty=nd

«C'est avec le plus grand regret que la Suisse a constaté que le gouvernement congolais ne lui a jamais apporté son soutien dans ce dossier», a déclaré l'ambassadeur suisse Linus Von Castelmur lors d'un point presse à Kinshasa mardi.

Les autorités helvétiques ont libéré la semaine dernière les 7,7 millions de francs déposés par Mobutu et ses proches dans des banques suisses au profit des héritiers du dictateur, comme l'a ordonné le Tribunal pénal fédéral (TPF), plus haute instance pénale du pays. Celui-ci a décidé de ne pas donner suite à une ultime plainte concernant ces avoirs. Berne bloquait depuis la chute de Mobutu, en 1997, l'argent placé en Suisse par ce dernier et suspecté de provenir de fonds publics.

«Les autorités helvétiques ont multiplié (...) leurs efforts et tentatives de contacts avec la RDC pour éviter que les avoirs de feu Mobutu ne retournent à ses héritiers», a indiqué l'ambassadeur suisse. «On ne peut pas rendre à une personne son argent qu'elle ne veut pas recevoir».

swissinfo.ch et les agences